

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DU 28 AVRIL 2015

CIAS

Le **28 avril** de l'année deux mille quinze, à 18h, le Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Sologne des Etangs, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean Pierre GUEMON, Vice-président.

Convocation en date du 01 avril 2015

Étaient Présents :

Mesdames : Briend, Cois, Griveau, Henry, Jaffré, Lafont (procuration Bresson), Lombardi, Troispoux, Vanneau ;
Messieurs : Griveau, Guemon, Lombardi, Terrier ;

Étaient absents/excusés

Madame : Baratin, Berrué, Bresson, Cizeau.
Messieurs : Agulhon, Blanche, Buffet, Morand, Peltier, Pluchet.

Étaient invités présents

Madame : Hannon – Conseil Départemental, Roy - Monsieur Chauvin.

L'EHPAD « L'OREE DES PINS »

I) ACTIVITE ET COMPTE ADMINISTRATIF 2014

ACTIVITE 2014 - PRINCIPAUX EVENEMENTS

LA CONVENTION TRIPARTITE : Prévues par l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles, la convention tripartite est une convention signée par le président du conseil général, le préfet et le responsable de l'établissement, pour une durée de 5 ans.

Signée en 2011 et prenant effet au 15 janvier 2009 la Convention Tripartite pour l'établissement est arrivée à terme au 15 janvier 2014. Son renouvellement est actuellement en cours. La visite de conventionnement a eu lieu le 1^{er} juillet 2014.

La préparation de ce renouvellement de la convention fut l'occasion de travailler avec les équipes pour établir un bilan de la convention précédente et déterminer les objectifs de travail pour les 5 années suivantes.

- ⇒ **PROJET** : Afin de consolider l'existant et de formaliser la démarche qualité, l'équipe dirigeante a décidé de construire, à partir des éléments déjà réalisés au cours de ces dernières années, « LE PROJET QUALITE DE VIE A L'EHPAD L'OREE DES PINS ». Ce projet s'appuiera sur les conclusions de la Convention Tripartite seconde

génération. Il s'établira sur la période 2015/2018, il sera centré sur « le résident » et construit sur la base des recommandations de l'ANESM. Ce projet débouchera sur le PROJET D'ETABLISSEMENT – (document obligatoire loi 2002-2).

- ⇒ Pour ce faire, nous avons pris l'option de travailler avec le cabinet de formation « ESSENTIA » cabinet Orléanais travaillant déjà ce type de projet avec d'autres structures SMS.

MEDECIN COORDONNATEUR : Le Docteur Pierre MEPUIS, engagé comme médecin coordonnateur le 7 février 2012, a quitté ses fonctions le 31 octobre 2014. Il sera remplacé, à compter du 17 août 2015 par le Docteur Jacky GUYON. Ce dernier effectuera 12 h de présence hebdomadaire à l'EHPAD réparties sur 1 jour et 1/2. Le docteur GUYON sera également le médecin coordonnateur de l'EHPAD d'Yvoy le Marron.

ACTIVITE : Le bilan de l'activité est positif avec un **taux d'occupation de 98 %**. Cependant il faut noter une baisse de ce taux d'occupation de près de 2% par rapport à 2013. Cette baisse est liée au nombre de décès survenu durant les 4 derniers mois de l'année 2014 et au temps nécessaire pour remplacer les résidents décédés.

La liste d'attente était depuis plusieurs années une préoccupation. En effet, constituée d'environ 90 dossiers, de nombreuses familles s'inquiétaient de ne pas trouver de places dans un établissement pour leur parent. Or, l'Orée des Pins vient d'enregistrer un nombre très important de décès. En moyenne, sur les années passées, une vingtaine de personnes décédaient chaque année. L'année 2014, après une période de janvier à août (8 mois) où nous avons enregistré 7 décès, les 4 derniers mois 12 décès sont survenus (30 du 1^{er} septembre 2014 au 15 avril 2015). Cette situation bien entendu a un impact important sur la liste d'attente qui par ailleurs ne reflète pas complètement la situation réelle de l'attente. Nous constatons, in fine, que la liste d'attente est composée pour 1/3 de personnes prêtes à rentrer dans l'établissement, 1/3 de personnes qui ont déposé un dossier de précaution, mais pas disposées à rentrer immédiatement et enfin 1/3 des personnes sont inscrites dans plusieurs EHPAD.

Il faut noter qu'aujourd'hui cette liste d'attente se reconstitue rapidement (environ 3 dossiers nouveaux par semaine)

LES RESULTATS DE LA SECTION D'EXPLOITATION :

L'année 2014, présente un résultat d'exploitation globalement positif de plus de 102 000€. Les sections « d'hébergement » et de « soins » sont chacune excédentaire de + de 52000 €. Seule la section « dépendance » est déficitaire de 2000 €.

LA SECTION « HEBERGEMENT »

- Les dépenses émises sur cette section sont inférieures aux dépenses autorisées de 24 500 €. L'essentiel de la différence entre le budget alloué et le réel concerne le groupe II (dépenses liées au frais de personnel). En effet, le départ en retraite d'un agent chargé de l'entretien extérieur, remplacé par un jeune en « contrat d'avenir » a permis une grande partie de ce résultat, pour cette année sur l'hébergement.
- Quant aux recettes de cette section d'hébergement, elles sont supérieures de 17 000€ par rapport au budget alloué.
Ce dépassement de recettes provient là encore du groupe II. Il est dû essentiellement aux financements d'Etat des contrats aidés (personnes en insertion).

Le résultat de la section « hébergement » est donc excédentaire en 2014 de 52 303 € (excédentaire de 7 429.41€ en 2013 et déficitaire de 36 652€ en 2012)

LA SECTION « DEPENDANCE »

Nous constatons un déficit de 2165 € (excédent 4931.74 € en 2013)

LA SECTION « SOINS »

L'excédent de la section soins s'élève à 52 530 € (33 633 € en 2013). Cet excédent s'explique d'une part avec le départ du docteur MEPUIS en octobre 2014 et le fait que nous ne trouvons pas de kinésithérapeute sur le poste budgétisé d'auxiliaire de soins. Nous envisageons pour 2015 d'octroyer ce temps à l'ergonome qui est aujourd'hui affectée au PASA et qui pourrait de ce fait consacrer du temps à l'ensemble des résidents de l'EHPAD.

D'autre part, en termes de recettes, les assurances statutaires, en compensation des arrêts des agents, ont financé 24 500 € de plus que budgété.

Le résultat total des trois sections d'exploitation laisse apparaître un excédent global de 102 667.44 €.

LE RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

La section d'investissement laisse apparaître un résultat propre à l'exercice de + 65 391.62 €. Le résultat cumulé passant ainsi à un montant de **853 481.44 €.**

Monsieur GUEMON, président de séance, quitte la pièce comme la loi l'exige et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration décide :

- *D'adopter le compte administratif et le compte de gestion de l'EHPAD L'Orée des Pins, pour l'exercice 2014, dont les résultats constatés au 31/12/2014 sont les suivants :*

SECTION D'EXPLOITATION		
Hébergement	excédent	52 302.71
Dépendance	Déficit	- 2 165.05
Soins	excédent	52 529.78
Total section exploitation	excédent	102 667.44
SECTION D'INVESTISSEMENT		
	excédent	65 391.62
Total section investissement	excédent	65 391.62

MARPA « LES JARDINS DU GRAND CLOS »

I) ACTIVITE ET COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le directeur, à la demande du président fait le point sur l'activité de la MARPA et présente le bilan financier 2014.

⇒ INTRODUCTION

L'activité de l'année 2014 est positive, au regard notamment du **taux d'occupation proche des 100%**, l'établissement a de bons atouts, bien qu'il faille être attentif à faire connaître la MARPA au sein de la population de la communauté de communes.

⇒ FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Après l'achat du bâtiment à Terre de Loire Habitat en 2013, et comme décidé par le Conseil d'Administration, nous avons réalisé, en 2014, les travaux de mise en conformité des bâtiments aux normes incendie (type J).

Ont été réalisés également l'aménagement d'un bureau pour la responsable de l'établissement, ainsi que quelques travaux de rénovation du logement de fonction.

Après avoir travaillé en 2013 et premier semestre 2014 sur l'évaluation interne, le Contrat de séjour, le règlement de fonctionnement nous avons finalisé le projet d'établissement et lancé la procédure pour la réalisation de l'évaluation externe.

L'ensemble de l'activité et du travail réalisé par l'équipe et le CVS, montre, s'il en était besoin, un établissement dynamique, au fonctionnement familial, attrayant pour toute personne âgée.

⇒ QUELQUES QUESTIONS RECURENTES

1. Il n'y pas de liste d'attente. De ce point de vue, la situation est fragile, nous risquons d'y être confrontés, dès 2015. Jusqu'à aujourd'hui les départs ont été remplacés rapidement, mais nous ne sommes pas à l'abri d'une non occupation de studio à un moment donné. D'où la nécessité de continuer à monter autant que faire se peut, le niveau des provisions pour risques et charges (15 000€ serait un bon niveau).
2. Un risque toujours d'actualité est celui du remboursement qui serait dû à certains résidents, lié à l'augmentation des tarifs de 2010 (environ 25000€)

⇒ LES RESULTATS DE LA SECTION D'EXPLOITATION :

Le résultat est excédentaire de 23 670.44€ (excédentaire de 76 357€ en 2013), cumulé fin 2014 à 91 845.44 €

⇒ LE RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

La section d'investissement laisse apparaître un **résultat cumulé d'un montant de 69 545.08€** à passer en report à nouveau en investissement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration décide :

- a) d'adopter le compte administratif et le compte de gestion de la MARPA « Les Jardins du Grand Clos », pour l'exercice 2014, dont les résultats constatés au 31/12/201 sont les suivants :*

SECTION D'EXPLOITATION		
Total section exploitation	excédent	91 845.44
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Total section investissement	excédent	69 545.08

b) de répartir le résultat de la section d'exploitation de la façon suivante :

- compte « autre personnel extérieur » = 8400 € ;
- compte « provision pour risque » = 25 000 € ;
- compte « financement mesures d'exploitation » = 58 445 € ;

II) DOCUMENT UNIQUE DES RISQUES PROFESSIONNELS

Suite à la proposition du Centre de Gestion d'accompagner les établissements dans la mise en œuvre du « document unique des risques professionnels », le directeur propose au Conseil de valider la convention entre le CDG et la MARPA.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration :

- Autorise le directeur à passer convention entre la MARPA et le Centre de Gestion 41, afin de réaliser, pour la MARPA, le Document Unique des Risques Professionnels.

III) DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET 2015 – AFFECTATION RESULTAT 2014

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration décide d'approuver la décision, dont les montants sont arrêtés comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
EMPLOIS			RESSOURCES		
2188	Autres immobilisations corporelles	+ 79 545	001	Solde résultat reporté	+ 69 545.08
2154	Matériel et outillage	+ 5 000	1518	Autres provisions pour risques	+ 25 000
2154	Installation à caractère spécifique	+ 10 000			
TOTAL		+94 545.08	TOTAL		+ 94 545.08

SECTION D'EXPLOITATION						
EMPLOIS			RESSOURCES			
6815	Provision pour risques	+ 25 000	002	Résultat de fonctionnement reporté		+ 91 845
6218	Autres personnels extérieurs	+ 8 400				
6188	Autres frais divers	+ 58 445				
TOTAL		+ 91 845	TOTAL			+ 91 845

IV) CREATION DE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration décide :

- D'approuver une création de poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet 8/35^{ème}, pour répondre au besoin du service

Sous réserve de la saisine du comité technique paritaire.

I) COMPTE ADMINISTRATIF 2014 :

En l'absence du président de séance, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration décide :

- *D'approuver le compte administratif 2014 du CIAS de Neung sur Beuvron, présenté par Monsieur le directeur du CIAS, en concordance avec le compte de gestion de Mr le Receveur. Les résultats constatés au 31/12/2014 sont :*
 - *Section d'exploitation : excédent de 11 883.63 €*
Ce résultat est affecté en totalité en report sur la section d'exploitation N+1.
 - *Section d'investissement : 0 €*

II) AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Requête adressée par Mesdames VERNIN, MEZIANE-THIOU, BLONDEAU au tribunal administratif :

- Concernant la MARPA sur la hausse des tarifs 2010 (cf. : comptes rendu précédents)

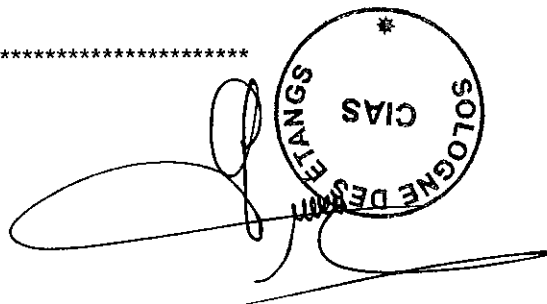
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration du CIAS, autorise le président à défendre en justice auprès du tribunal administratif, dans les requêtes mentionnées et désigne Maître RAINAUD de la SELARL CASADEI-JUNG pour défendre les intérêts du CIAS dans cette instance.

III) SUBVENTIONS 2015 AUX ASSOCIATIONS :

Conformément au budget prévisionnel 2015 adopté en janvier 2015, le CIAS versera une subvention

- *à la Fédération Familles Rurales d'un montant maximal de 14 000€ pour le secteur « enfance-jeunesse »*
- *à l'association Clin d'œil de 500€*
- *à l'association Chanterelle de 500€*

L'ordre du jour étant épuisé,
Monsieur le président ferme la séance à 19h30.



A handwritten signature in black ink is written over a circular stamp. The stamp contains the text "CIAS" in the center, "SOLOGNE DES ETANGS" around the perimeter, and a small star at the top. The signature is a cursive scribble that extends across the stamp and to the right.